



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°5 -

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250709-250709_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Décision modificative n°3 du budget annexe PÉRILS

SÉANCE DU MERCRIDI 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Patricia BOSTMAMBRUN ;
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON

C.M.09.07.2025
- N°5 -

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE PÉRILS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°36 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget annexe Périls 2025 ;
- Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal du 12 mai 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°1 du budget annexe Périls 2025 ;
- Vu la délibération n°21 du Conseil Municipal du 17 juin 2025, approuvant la DM n°2 du budget annexe Périls 2025 ;
- **Considérant** les honoraires d'avocat à régler pour la représentation de la Commune de THIERS dans le contentieux du 11 rue Pâatural Puy et pour faire face aux futurs besoins, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 45, sur le compte 45411004 en dépenses d'investissement et sur le compte 45412004 en recettes d'investissement pour un montant de 1 000,00 euros ;
- **Considérant** le péril situé au 8 rue Alexandre DUMAS et la nécessité de régler les premiers travaux pour la mise en sécurité des lieux, il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires supplémentaires au chapitre 45, sur le compte 45411030 en dépenses d'investissement et sur le compte 45412030 en recettes d'investissement pour un montant de 20 200,00 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
Dépenses et recettes réelles d'investissement				
<i>Chapitre 45 – Travaux pour compte de tiers</i>				
D/4541/45411004 – Travaux Périls 11 rue Pâatural Puy		+ 1 000,00 €		
C/4541/45412004 – Travaux Périls 11 rue Pâatural Puy				+ 1 000,00 €
D/4541/45411030 – Travaux Périls 8 rue Alexandre DUMAS		+ 20 200,00 €		
C/4541/45412030 – Travaux Périls 8 rue Alexandre DUMAS				+ 20 200,00 €
<i>Sous total chapitre 45</i>	138 208,77 €	+ 21 200,00 €	138 508,77 €	+ 21 200,00 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 21 200,00 €		+ 21 200,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 21 200,00 €		+ 21 200,00 €



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

ID : 063-216304303-20250709-250709_5-DE

S²LO

C.M.09.07.2025

- N°5 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 26 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU) :

- Approuve la décision modificative n°3 du budget annexe PÉRILS ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le 17/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250709-250709_5-DE